

3 RH - Epreuves

- **En juillet de chaque année, vous avez :**

1. Un examen écrit de 6 heures (en continu).

C'est un très grand cas pratique.

Epreuve professionnelle écrite, qui se fait sur un poste informatique.

Vous avez une connexion internet et surtout vous avez droit d'avoir une clé USB, vous permettant d'avoir à disposition les essentiels des cours vus dans l'année.

A vous de vous organiser pour mettre en place un système de fiches pour aller récupérer au plus vite les informations nécessaires au cas pratique.

Les réponses attendues à cette épreuve vous permettent de valider les Bloc 1, Bloc 2 et Bloc 3.

Il faut que vous obteniez la moyenne pour le Bloc 1, puis la moyenne du Bloc 2, puis la moyenne du Bloc 3. Les Blocs ne se compensent pas entre eux.

On peut valider partiellement l'écrit. Dans ce cas, un rattrapage est prévu en septembre, pour valider le ou les Blocs manquants pour obtenir la certification complète.

2. Une soutenance orale de votre dossier de pratiques professionnelles.

C'est un examen oral devant un jury composé de professionnels.

Cet oral est sous forme d'un document Powerpoint. Il reprend les grandes lignes de votre soutenance orale. Vous serez préparés par Catherine Tollemer, votre formateur référent.